

LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY, le 26 octobre 2022

Bruno RONSEAUX

Maire de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY

L'équipe municipale de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY

à l'attention de Madame Nadège LEFEBVRE,
Présidente du Conseil Départemental de l'OISE

Madame la Présidente,

L'équipe municipale de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY tient à remercier les membres de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'OISE pour l'attention portée lors de la réunion du 17 octobre dernier au projet de réalisation d'une étude préalable pour la restauration de l'église Notre-Dame :

une subvention à hauteur de 3 460.00€ a été accordée pour ce projet qui a débuté le 25 octobre dernier avec la venue au chevet de notre église de deux collaboratrices de M. Judicaël DE-LA-SOUDIERE-NIAULT, architecte du Patrimoine retenu pour ce chantier.

Cette subvention est d'autant plus appréciable qu'elle est accordée dans un contexte particulier, avec la **Direction Régionale des Affaires Culturelles** qui suspend momentanément (nous l'espérons) le financement des études préalables pour la raison principale suivante : la D.R.A.C. nous a informés qu'elle ne souhaitait plus financer des études « *à vide* » ne débouchant pas nécessairement sur la réalisation des travaux que ces études recensent.

Je tiens à vous assurer que l'équipe municipale de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY est particulièrement motivée par ce projet de sauvegarde et de restauration de l'église du village : nous solliciterons par conséquent à nouveau la D.R.A.C. pour le financement de cette étude préalable en intégrant son coût au coût global de la première tranche des travaux, comme le préconise la D.R.A.C. elle-même.

.../...

L'occasion m'est ici donnée de remercier Monsieur COLLET pour le soutien et l'aide logistique qu'il nous apporte dans ce dossier depuis le début de notre mandature.

Je « profite » de ce courrier pour remercier le Conseil Département pour le financement de 3 autres projets qui devraient se concrétiser avant la fin de l'année civile sur notre commune, des projets de natures très différentes mais indispensables à la vitalité de notre ruralité :

- accord de subvention (39% taux communal) pour **la restauration de la toiture de la mairie**, qui devrait débuter fin octobre - début novembre ;
- accord de subvention à hauteur de 80% (54% initialement) pour la réalisation de la première tranche de travaux sur notre **éclairage public** (passage en L.E.D.) prochainement réalisée par le S.E. 60. Ce financement, réévalué très significativement à la hausse, devrait nous permettre d'envisager la rénovation complète de notre réseau en « *seulement* » 2 tranches de travaux (3 tranches envisagées avant cette réévaluation) ;
- aide départementale de 400.00€ accordée pour le financement du **spectacle retenu par le comité des fêtes LES CAPELLOIS EN FÊTE pour l'Arbre de Noël** de notre commune, dans le cadre de « l'aide à la diffusion en milieu rural ».

Vous recevrez prochainement une invitation pour assister à ce spectacle de la compagnie 100 MOBILES, spectacle intitulé « CONTES D'HIVER ».

Ces différentes aides financières, systématiquement portées à la connaissance des habitants de notre territoire, sont particulièrement appréciées par notre municipalité qui se réjouit de parvenir ainsi à mener ces beaux projets malgré la relative modestie de son budget et les limites évidentes de ses capacités d'autofinancement.

Nous vous remercions pour l'intérêt et la bienveillance que vous portez aux projets de notre commune et vous prions, Madame la Présidente, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Très cordialement.

LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY, le 26 octobre 2022

Bruno RONSEAUX

Maire de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY

L'équipe municipale de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY

à l'attention de Madame Martine BORGEO,
Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'OISE

Madame la Vice-Présidente,

L'équipe municipale de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY tient à remercier les membres de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'OISE pour l'attention portée lors de la réunion du 17 octobre dernier au projet de réalisation d'une étude préalable pour la restauration de l'église Notre-Dame :

une subvention à hauteur de 3 460.00€ a été accordée pour ce projet qui a débuté le 25 octobre dernier avec la venue au chevet de notre église de deux collaboratrices de M. Judicaël DE-LA-SOUDIERE-NIAULT, architecte du Patrimoine retenu pour ce chantier.

Cette subvention est d'autant plus appréciable qu'elle est accordée dans un contexte particulier, avec la **Direction Régionale des Affaires Culturelles** qui suspend momentanément (nous l'espérons) le financement des études préalables pour la raison principale suivante : la D.R.A.C. nous a informés qu'elle ne souhaitait plus financer des études « *à vide* » ne débouchant pas nécessairement sur la réalisation des travaux que ces études recensent.

Je tiens à vous assurer que l'équipe municipale de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY est particulièrement motivée par ce projet de sauvegarde et de restauration de l'église du village : nous solliciterons par conséquent à nouveau la D.R.A.C. pour le financement de cette étude préalable en intégrant son coût au coût global de la première tranche des travaux, comme le préconise la D.R.A.C. elle-même.

.../...

L'occasion m'est ici donnée de remercier Monsieur COLLET pour le soutien et l'aide logistique qu'il nous apporte dans ce dossier depuis le début de notre mandature.

Je « profite » de ce courrier pour remercier le Conseil Département pour le financement de 3 autres projets qui devraient se concrétiser avant la fin de l'année civile sur notre commune, des projets de natures très différentes mais indispensables à la vitalité de notre ruralité :

- accord de subvention (39% taux communal) pour **la restauration de la toiture de la mairie**, qui devrait débuter fin octobre - début novembre ;
- accord de subvention à hauteur de 80% (54% initialement) pour la réalisation de la première tranche de travaux sur notre **éclairage public** (passage en L.E.D.) prochainement réalisée par le S.E. 60. Ce financement, réévalué très significativement à la hausse, devrait nous permettre d'envisager la rénovation complète de notre réseau en « *seulement* » 2 tranches de travaux (3 tranches envisagées avant cette réévaluation) ;
- aide départementale de 400.00€ accordée pour le financement du **spectacle retenu par le comité des fêtes LES CAPELLOIS EN FÊTE pour l'Arbre de Noël** de notre commune, dans le cadre de « l'aide à la diffusion en milieu rural ».

Vous recevrez prochainement une invitation pour assister à ce spectacle de la compagnie 100 MOBILES, spectacle intitulé « CONTES D'HIVER ».

Ces différentes aides financières, systématiquement portées à la connaissance des habitants de notre territoire, sont particulièrement appréciées par notre municipalité qui se réjouit de parvenir ainsi à mener ces beaux projets malgré la relative modestie de son budget et les limites évidentes de ses capacités d'autofinancement.

Nous vous remercions pour l'intérêt et la bienveillance que vous portez aux projets de notre commune et vous prions, Madame la Vice-Présidente, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Très cordialement.

LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY, le 26 octobre 2022

Bruno RONSEAUX

Maire de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY

L'équipe municipale de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY

à l'attention de Monsieur Pascal VERBEKE,
Vice-Président du Conseil Départemental de l'OISE

Monsieur le Vice-Président,

L'équipe municipale de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY tient à remercier les membres de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'OISE pour l'attention portée lors de la réunion du 17 octobre dernier au projet de réalisation d'une étude préalable pour la restauration de l'église Notre-Dame :

une subvention à hauteur de 3 460.00€ a été accordée pour ce projet qui a débuté le 25 octobre dernier avec la venue au chevet de notre église de deux collaboratrices de M. Judicaël DE-LA-SOUDIERE-NIAULT, architecte du Patrimoine retenu pour ce chantier.

Cette subvention est d'autant plus appréciable qu'elle est accordée dans un contexte particulier, avec la **Direction Régionale des Affaires Culturelles** qui suspend momentanément (nous l'espérons) le financement des études préalables pour la raison principale suivante : la D.R.A.C. nous a informés qu'elle ne souhaitait plus financer des études « *à vide* » ne débouchant pas nécessairement sur la réalisation des travaux que ces études recensent.

Je tiens à vous assurer que l'équipe municipale de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY est particulièrement motivée par ce projet de sauvegarde et de restauration de l'église du village : nous solliciterons par conséquent à nouveau la D.R.A.C. pour le financement de cette étude préalable en intégrant son coût au coût global de la première tranche des travaux, comme le préconise la D.R.A.C. elle-même.

.../...

L'occasion m'est ici donnée de remercier Monsieur COLLET pour le soutien et l'aide logistique qu'il nous apporte dans ce dossier depuis le début de notre mandature.

Je « *profite* » de ce courrier pour remercier le Conseil Département pour le financement de 3 autres projets qui devraient se concrétiser avant la fin de l'année civile sur notre commune, des projets de natures très différentes mais indispensables à la vitalité de notre ruralité :

- accord de subvention (39% taux communal) pour **la restauration de la toiture de la mairie**, qui devrait débuter fin octobre - début novembre ;
- accord de subvention à hauteur de 80% (54% initialement) pour la réalisation de la première tranche de travaux sur notre **éclairage public** (passage en L.E.D.) prochainement réalisée par le S.E. 60. Ce financement, réévalué très significativement à la hausse, devrait nous permettre d'envisager la rénovation complète de notre réseau en « *seulement* » 2 tranches de travaux (3 tranches envisagées avant cette réévaluation) ;
- aide départementale de 400.00€ accordée pour le financement du **spectacle retenu par le comité des fêtes LES CAPELLOIS EN FÊTE pour l'Arbre de Noël** de notre commune, dans le cadre de « l'aide à la diffusion en milieu rural ».

Vous recevrez prochainement une invitation pour assister à ce spectacle de la compagnie 100 MOBILES, spectacle intitulé « CONTES D'HIVER ».

Ces différentes aides financières, systématiquement portées à la connaissance des habitants de notre territoire, sont particulièrement appréciées par notre municipalité qui se réjouit de parvenir ainsi à mener ces beaux projets malgré la relative modestie de son budget et les limites évidentes de ses capacités d'autofinancement.

Nous vous remercions pour l'intérêt et la bienveillance que vous portez aux projets de notre commune et vous prions, Monsieur le Vice-Président, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Très cordialement.

